Centre Hospitalier
d'Argenteuil Victor Dupouy
69, rue du Lt-col Prudhon, 95107 Argenteuil Cedex
Tél. 01 34 23 24 25

MES MÉDICAMENTS À L'HÔPITAL

MON TRAITEMENT À L'HÔPITAL

> À MON ARRIVÉE À L'HÔPITAL…

Je donne à l'infirmière ou au médecin :

- ☑ **Mes dernières ordonnances** (médecin traitant et médecins spécialistes, comme le cardiologue ou l'opthalmologiste par exemple).
- ☑ **Mes boîtes de médicaments** si je les ai apportées.

Je signale au médecin de l'hôpital tout autre traitement acheté sans ordonnance (plantes, médicaments anti-inflammatoires, antidouleurs…).

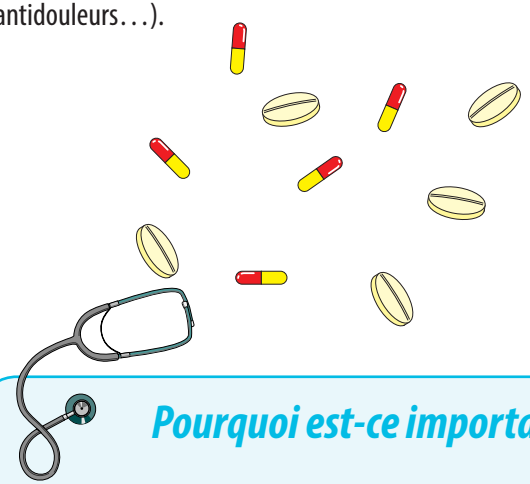

Pourquoi est-ce important ?

Il est important d'éviter tout risque d'erreur ou de mélange entre votre traitement habituel et celui prescrit par les médecins de l'hôpital.

L'infirmière récupère mes médicaments afin de les mettre dans un **lieu sécurisé et adapté**. Ils me seront rendus en fin de séjour.

Le médecin peut, en fonction de mon état de santé, adapter mon traitement.

> PENDANT MON HOSPITALISATION…

Tous les médicaments dont j'ai besoin seront fournis par la pharmacie de l'hôpital et donnés par l'infirmière.

Il ne faut pas prendre d'autres médicaments que ceux prescrits par le médecin et fournis par l'hôpital.
En effet, des réactions entre les différents médicaments peuvent exister et risquent d'entraîner de graves complications.

Exceptionnellement, si la pharmacie de l'hôpital ne dispose pas des traitements prescrits, **vos médicaments personnels pourront être utilisés.**
Ils seront néanmoins gérés et distribués par l'infirmière.

Je n'hésite pas à signaler à l'infirmière et au médecin tout élément en lien avec mes traitements :

- ➲ difficulté à avaler les comprimés ;
- ➲ douleur insuffisamment maîtrisée
- ➲ changement de mon état de santé (vomissements, diarrhées, frissons…)

Je n'hésite pas à demander à l'infirmière et au médecin des informations complémentaires sur mes médicaments.

> LORS DE MA SORTIE…

➲ Le médecin rédige **une ordonnance de sortie.**
Il a peut-être été amené à modifier mes traitements.

Il en informera mon médecin traitant par l'envoi d'une **lettre et/ou d'un compte rendu d'hospitalisation.**

Il est important de suivre le nouveau traitement car il est **mieux adapté à mon état de santé**. Les médicaments arrêtés au cours de l'hospitalisation ne doivent plus être pris.

ATTENTION

Ne prenez pas d'autres médicaments sans avis médical.

➲ L'infirmière me rend mes médicaments en conservant ceux qui ne sont plus prescrits. Ils pourraient, en effet, être nocifs pour ma santé si je les continue par erreur.

Ces médicaments seront pris en charge par la pharmacie de l'hôpital.

J'ai oublié de poser une question sur mes médicaments, qui puis-je contacter ?

➲ Votre médecin traitant reste votre interlocuteur de choix. Il aura reçu le compte rendu de votre hospitalisation et saura répondre à vos questions.

➲ Vous pouvez également demander conseil à votre pharmacien.

Réalisation Cellule Communication - Juin 2016